



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

délibération :  
D\_2024\_30\_2

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 10

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

Présents : 9

**Présents** : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal

Votants : 9

**Absent(s)** : LABUSSIÈRE Patricia

**Objet : Grand Angoulême :**  
**zone de centralité**

**Secrétaire de Séance** : Chantal SURGET

Dans le cadre du DAACL, Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a défini la localisation de centralités ou d'espaces périphériques pour notre commune.

Une centralité est un lieu marqué par une mixité de fonctions, la présence d'un tissu résidentiel relativement dense et contiguë dans lequel s'insère l'activité commerciale.

La zone réservée aux commerces, hors hôtels, restaurants a été définie par le conseil municipal en date du 20 décembre 2023, dans le bourg de Torsac jusqu'à la limite de la Charreau (partie ouest).

Madame le Maire propose de créer une deuxième zone pour que les parcelles F 596, F 53 et ZD 204 soient incluses dans une zone réservée aux commerces.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de créer une zone supplémentaire réservée aux commerces comprenant les parcelles F 596, F 53, et ZD 204, conformément au plan annexé.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD

Emis le 08/07/2024, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le 24 JUL. 2024  
Affiché le.....



AR Prefecture

016-211603824-20240708-D2024302-DE  
Reçu le 24/07/2024



Le carrefour du marronnier

TORSAC

0 100 200 m

Le Bourg